


**DOSSIER À RENVOYER AU CREPS SITE D'ANTIBES
AVENUE DU 11 NOVEMBRE - BP47 - 06601 ANTIBES CEDEX
formation.antibes@creps-paca.sports.gouv.fr**

AVANT LE 8 MAI 2020

 **nombre de places limité**

Je soussigné(e) :

NOM : PRÉNOM :

NOM de jeune fille :

Date et lieu de naissance : /__/_/___ à Dépt de naissance : /__/_/

Nationalité : Sexe : M - F

ADRESSE :

VILLE : Code Postal :

TÉL :

MAIL :

DESIRE M'INSCRIRE A LA FORMATION BPJEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport) spécialité « Educateur sportif - mention plongée subaquatique » Option A : « avec scaphandre »

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis :

Fait à, le..... Signature du candidat :

Clôture des inscriptions	Tests d'entrée	Formation	
7 mai 2020	Inclus au dossier d'inscription	du 3 juin au 30 septembre 2020	MF
			Heures en centre : 105 Heures en entreprises : 105
			N4-GP + initiateur
			Heures en centre : 210 Heures en entreprises : 308

Pour information : les exigences préalables à la mise en situation professionnelle (EPMSP) nécessitent des plongées en milieu naturel (cf. annexe V de l'arrêté du 1^{er} décembre 2016 portant création de la mention « plongée subaquatique » du BPJEPS éducateur sportif). Prévoir matériel plongée pour les 2-3 juillet 2020.

Je souhaite participer à la formation suivante : (cocher les cases de votre choix)

UC Unité de Compétence	Début formation	Volume horaire CREPS + <i>structure accueil</i>	TARIFS* 16€/h
<input type="checkbox"/> Formation réservée aux MF1° ou MF2° + PSE1 à jour + permis bateau + nitrox confirmé(PNC)	3 juin 2020	105 h + 105 h	1680 €
<input type="checkbox"/> Formation réservée aux N4-GP + initiateur + PSE1 à jour + permis bateau + nitrox confirmé(PNC)		210 h + 308 h	3360 €

*financement avec prise en charge et avant étude de la situation individuelle de chaque stagiaire (positionnement, financement, équivalence...)

Vous êtes titulaire :

- du MF1 ou MF2, du PSE1 à jour de sa formation continue et du PN-C et du permis bateau
- du N4-GP, du PSE1 (à jour de formation continue) et du PN-C, de l'initiateur (FSGT/FFESSM) et du permis bateau
- d'un autre BPJEPS (ouvrant droit à équivalence des UC1 et UC2)



Joindre une photocopie des diplômes possédés (voir « DOCUMENTS A FOURNIR »)

Personne à contacter en cas d'accident :

NOM, Prénom :

Adresse :

Tél domicile : Tél travail :

RESPONSABILITÉ ET ASSURANCE

Les stagiaires en formation seront automatiquement et sans frais supplémentaire couverts par l'assurance de l'établissement au titre de la Responsabilité Civile et de l'Assurance de Personne.

HEBERGEMENT & REPAS

Pour les réservations d'hébergement ou de repas pour la formation au CREPS à AIX-EN-PROVENCE
merci de vous rapprocher du service accueil :

04.42.93.80.09

reservations.aix@creps-paca.sports.gouv.fr

DOCUMENTS À FOURNIR

Le présent dossier d'inscription complété, daté et signé	
1 photo d'identité récente à coller sur la 1 ^{ère} page	
Photocopie recto-verso de la carte d'identité ou du passeport ou du titre de séjour pour les étrangers	
Photocopie du diplôme PSE1 ou d'un diplôme équivalent à jour de sa formation continue (attestation de formation continue PSE1 annuelle : document à fournir de 2019 ou 2020)	
Attestation de protection sociale à jour de vos droits à l'entrée en formation. Document imprimable aux bornes CPAM ou https://www.ameli.fr/assure/adresses-et-contacts/lobtention-dun-document/obtenir-une-attestation/obtenir-une-attestation-de-droits	
Pour les Français de moins de 25 ans : - l'attestation de recensement - ou le certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté - ou le certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense	
Certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement de la plongée subaquatique avec scaphandre datant de moins de 3 mois à l'entrée en formation, (modèle joint dans ce dossier à utiliser impérativement) à établir après le 3 mars 2020	
Photocopie du permis de conduire des bateaux de plaisance en eaux maritimes, option côtière ou son équivalent	
Pièces à joindre citées en page 2 du dossier : attestation MF1 ou MF2 + PNC ou attestation N4 ou GP + initiateur + PNC	
Justificatif de l'expérience de 60 plongées en milieu naturel dont 15 à une profondeur de 30 mètres obtenue dans une période de 3 ans précédant l'entrée en formation (modèle joint dans ce dossier à utiliser impérativement).	
<p>Ne peuvent être prises en compte que les plongées correspondant au cahier des charges suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plongées inscrites sur des carnets de plongée, signées par un moniteur au moins E3 au sens du code du sport. • Plongées inscrites sur un carnet de plongée ou document similaire et signées par un instructeur CMAS ou un instructeur RSTC à l'exclusion de tout autre signataire. • Plongées inscrites sur le livret individuel d'un scaphandrier professionnel et signé par l'employeur. • Plongées inscrites sur un autre type de livret individuel matérialisé et signé par le responsable de mission ou l'autorité de tutelle (militaires, pompiers, fonctionnaires...). <p>Cas particulier : personne ne possédant pas de document correspondant aux exigences ci-dessus : produire une attestation d'expérience faisant mention du nombre de plongées, portant le nom et la signature d'un moniteur E4 au sens du code du sport.</p>	
2 enveloppes affranchies pour un poids de 20g libellées à vos nom, prénom et adresse	
Frais administratifs : établir un chèque de 25€ à l'ordre de « Agent comptable du CREPS PACA » (frais non remboursables)	
Dossier de sélection de 5 pages maximum retraçant le parcours du candidat ainsi que la présentation de son projet professionnel	



Suite à la validation des EPMS (exigences préalables à la mise en situation professionnelles), une attestation sera délivrée aux personnes en formation par la DDCS du lieu d'alternance.

Toute personne ayant satisfait aux EPMS fera l'objet d'une demande de casier judiciaire (bulletin n°2) auprès du service du CASIER JUDICIAIRE NATIONAL.

cf. code du sport article L.212-9, R.212-85 et R.212-86.

QUESTIONNAIRE À REMPLIR ET À JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU DOSSIER D'INSCRIPTION
(joindre les pièces justificatives)

VOTRE SITUATION AVANT D'ENTRER EN FORMATION

NOM :Prénom :Date de naissance :

<p>STATUT A L'ENTREE DE FORMATION :</p> <p><input type="checkbox"/> Salarié(e) - <input type="checkbox"/> CDI - <input type="checkbox"/> CDD plus de 6 mois - <input type="checkbox"/> CDD moins de 6 mois - <input type="checkbox"/> Agent titulaire de la fonction publique</p> <p><input type="checkbox"/> Contrats aidés : CUI - CAE, CUI – CIE Contrat Professionnalisation, Emploi Avenir, (préciser).....</p> <p><input type="checkbox"/> Indépendant, auto-entrepreneur <input type="checkbox"/> Travailleur handicapé <input type="checkbox"/> Retraité <input type="checkbox"/> Sans activité <input type="checkbox"/> Etudiant ou scolaire ou stagiaire <input type="checkbox"/> Demandeur d'emploi <input type="checkbox"/> Bénéficiaire du RSA <input type="checkbox"/> Sportif de haut niveau sur liste ministérielle <input type="checkbox"/> Autres :</p> <p>Dernier emploi occupé (même ancien) :</p>	<p><i>Si concerné :</i> COORDONNEES DE L'EMPLOYEUR : Raison sociale : Adresse : Téléphone : Nom du responsable :</p> <p>COORDONNEES DU POLE EMPLOI OU MISSION LOCALE : Ville :secteur : Nom/téléphone/mail du conseiller :</p> <p>Votre Numéro Identifiant Pôle Emploi : Avez-vous une prescription : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non</p>
--	---

<p>NIVEAU D'ETUDES : Dernière classe fréquentée : Date :</p> <p>Diplôme obtenu le plus élevé : (y compris diplôme jeunesse et sport)</p> <p><input type="checkbox"/> Sans « niveau » Brevet des collèges, CQP, BAFA, BAFD <input type="checkbox"/> Niveau 3 CAP, BEP, BAPAAAT <input type="checkbox"/> Niveau 4 BAC <input type="checkbox"/> Niveau 4 BEES, BPJEPS BEATEP <input type="checkbox"/> Niveau 5 DEUG, BTS, DUT, DEJEPS <input type="checkbox"/> Niveau 6 Licence, Maitrise, BEES2, DES JEPS, DE DPAD <input type="checkbox"/> Niveau 7 et 8 Supérieur à Maitrise</p> <p>Précisez les diplômes obtenus ainsi que les dates </p>	<p>TYPE DE REMUNERATION ou ALLOCATION :</p> <p><input type="checkbox"/> A.R.E. <input type="checkbox"/> A.S.S. <input type="checkbox"/> Région (ASP) <input type="checkbox"/> RSA <input type="checkbox"/> Salaire ou Revenu d'Activité <input type="checkbox"/> Sans rémunération <input type="checkbox"/> Autre (précisez)</p> <p>Diplômes fédéraux (arbitre, animateur, initiateur, moniteur, entraîneur...) </p>
---	---

Financement de la Formation

<p><input type="checkbox"/> Les frais de formation sont à ma charge</p>	<p>La formation est financée par :</p> <p><input type="checkbox"/> CPF préciser montant mobilisé :</p> <p><input type="checkbox"/> OPCO (AFDAS, FAF, Fongecif, Uniformation...)</p> <p><input type="checkbox"/> Pôle Emploi</p> <p><input type="checkbox"/> Contrat de Professionnalisation</p> <p><input type="checkbox"/> Cap emploi, AGEFIPH</p> <p><input type="checkbox"/> Région : (préciser laquelle).....</p> <p><input type="checkbox"/> Employeur</p> <p><input type="checkbox"/> Autres (préciser).....</p>	<p><input type="checkbox"/> Demande en cours (préciser l'organisme)</p>
--	---	--



FINANCEMENT DE LA FORMATION

JOINDRE TOUT DOCUMENT JUSTIFICATIF DE VOTRE PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE

Les aides à la formation professionnelle : mode d'emploi (document informatif sans valeur contractuelle)

Selon votre parcours et votre situation actuelle au regard de l'emploi, divers organismes peuvent vous aider.

- 1) le coût de la formation peut être pris en charge partiellement ou totalement
- 2) vous pouvez éventuellement être rémunéré.

Principaux dispositifs de prise en charge qui peuvent vous concerner :

- ❖ **Vous êtes demandeur d'emploi** ► contactez la Mission Locale ou Mission Jeunes si vous avez moins de 26 ans **ou** votre Pôle Emploi si vous avez plus de 26 ans : ce sont les prescripteurs de la formation.
 - **Si la formation est conventionnée par le Conseil Régional** : il peut y avoir gratuité du coût de la formation et rémunération éventuelle selon votre statut. Joindre la prescription Mission Locale ou Pôle Emploi
 - **Certaines formations peuvent être prises en charge par Pôle Emploi** (rémunération possible selon vos droits).
 - **Si vous avez achevé un CDD depuis moins d'un an**, vous avez peut-être droit à une prise en charge financière, adressez-vous à l'Opérateur de Compétence (OPCO) dont relève l'entreprise dans laquelle vous avez exécuté votre dernier contrat.
Attention : démarches à effectuer au minimum 3 mois avant l'entrée en formation.
 - Vous pouvez également rechercher un employeur pour une **embauche en contrat de professionnalisation ou en contrat d'apprentissage si la formation est ouverte à l'apprentissage.**
- ❖ **Vous êtes salarié** ► contactez votre employeur. Financement possible par l'entreprise ou l'OPCO (Opérateur de Compétences).
- ❖ **Vous êtes salarié ou avez été salarié** ► mobilisez votre « **compte personnel de formation** »
<https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/>
- ❖ **Vous êtes allocataire du RSA** ► contactez le conseil départemental.
- ❖ **Vous êtes demandeur d'emploi ou salarié handicapé** ► contactez le conseiller CAP EMPLOI et la délégation régionale AGEFIPH
Attention : démarches à effectuer au minimum 3 mois avant l'entrée en formation.
- Vous pouvez également rechercher un employeur pour une **embauche en contrat de professionnalisation ou emploi d'avenir.**

ATTENTION !

La prise en charge des formations n'est pas un dû. Les prises en charge sont toujours décidées par une commission qui attribue les financements en fonction du nombre de places possibles, toujours inférieur à la demande.

LE FINANCEMENT PEUT DONC ETRE REFUSÉ.

❖ Assurance et protection sociale :

Les stagiaires en formation au CREPS sont automatiquement assurés les jours de formation par l'assurance de l'établissement au titre de la responsabilité civile et de l'assurance de personne. Ceci ne vous dispense pas de votre assurance personnelle.

La couverture assurance maladie est indispensable. Si vous n'êtes pas couvert, contactez votre caisse primaire d'assurance maladie (CPAM).

CERTIFICAT MÉDICAL

A ETABLIR APRES LE 3 MARS 2020

Je soussigné

Docteur en Médecine, certifie avoir examiné ce jour M

Et avoir constaté qu'il (elle) ne présente aucune contre-indication à la pratique et à l'enseignement de la plongée subaquatique.

Fait à le

Signature et cachet du médecin

Préciser toute allergie spécifique et tout médicament contre-indiqué :

TOUT CERTIFICAT MÉDICAL NE COMPORTANT PAS LE CACHET DU MEDECIN SERA RETOURNÉ



Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive Provence-Alpes-Côte d'Azur
Site d'Antibes
Tél : 04 92 91 31 31
www.creps-paca.fr
antibes@creps-paca.sports.gouv.fr
Avenue du 11 novembre BP 47 06601 Antibes Cedex



**ATTESTATION D'EXPERIENCE DU PLONGEUR
FORMATION BPJEPS « PLONGEE SUBAQUATIQUE AVEC SCAPHANDRE »**

Je soussigné(e),

Nom : Prénom :

Né(e) le : / / à :

Demeurant :

Code postal : Ville :

Moniteur E4 (au sens du code du sport) :

Diplôme : Mention :

Numéro du diplôme :

ATTESTE QUE

M. / Mme né(e) le : / /

Demeurant :

Code postal : Ville :

a effectué 60 plongées en milieu naturel, dont 15 plongées à une profondeur d'au moins 30 mètres, dans une période de trois années précédant l'entrée en formation.

FAIT A : **LE :**

SIGNATURE ET CACHET DU MONITEUR E4 :